



# INAMI

Institut National d'Assurance Maladie • Invalidité

## SERVICE DES SOINS DE SANTE

**Correspondant :** Kathleen DE BOCK  
Secrétaire Commission de profils  
**Tél.:** 02/739.78.65    **Fax :** 02/739.79.33  
**E-mail:** RDQ@inami.fgov.be  
**Nos références :** 1802/KDB/2013.742

Bruxelles, juillet 2013

**Concerne :** Campagne d'information 2013 sur les pratiques des médecins spécialistes, à l'initiative de la Commission de profils « Médecins spécialistes ».

Chère consœur, cher confrère,

Dans le cadre des mesures d'économies, la Commission nationale médico-mutualiste avait été invitée à proposer des mesures concrètes, permettant de diminuer de manière significative le volume des prescriptions des médicaments. Sur leur proposition, il a été décidé d'envoyer un feedback sur une série d'indicateurs. Ce **feedback** porte principalement sur des classes de médicaments suivantes : **IPP, statines et antibiotiques**.

Cette campagne d'information s'adresse aux médecins spécialistes qui avaient un montant total de **prescriptions de médicaments délivrés en officines publiques de minimum 10.000 €** en 2011. Ce rapport d'activités présente une image globale et personnalisée de votre pratique et a essentiellement **un rôle didactique**. Il vous permet ainsi d'évaluer l'efficacité de votre prescription. Ce feed-back permet également de vous situer vis-à-vis d'un groupe de référence de votre spécialité avec une pratique équivalent à un temps plein.

Le rapport d'activités personnel est divisé en 4 parties :

- Introduction : description du contenu de ce rapport d'activités
- Chapitre 1 : activité globale (volume et coût)
- Chapitre 2 : détails des prescriptions de statines, d'antibiotiques et d'IPP
- Chapitre 3 : détails des prescriptions de médicaments, spécifique pour votre spécialité

Des supports didactiques et des recommandations de bonne pratique notamment pour la prescription d'antibiotique ([www.inami.be](http://www.inami.be) > Dispensateurs de soins > Individuels > Médecins > Guidelines antibiotiques) et pour la prescription des statines et des inhibiteurs de la pompe à protons ([www.inami.be](http://www.inami.be) > Médicaments et autres > Médicaments > Recommandations et Indicateurs) sont disponibles.

L'information générale de votre spécialité sera également publiée sur le site internet de l'INAMI afin que les spécialistes qui ne sont pas repris dans le groupe-cible, puissent en prendre connaissance.

Vos questions ou commentaires en rapport avec cette campagne d'information sont les bienvenus soit par fax (02/739 79 33), soit par e-mail (rdq@inami.fgov.be), soit encore par courrier :

INAMI - Service Soins de santé (Direction RDQ)  
Avenue de Tervueren, 211 - Local T685  
1150 Bruxelles

Convaincu que la présente aura retenu toute votre attention, je vous prie d'agréer, Chère consœur, Cher confrère, l'expression de mes sentiments distingués.

Au nom de la Commission de profils des médecins spécialistes

Dr H. DE RIDDER  
Directeur Général

